

LES CAHIERS

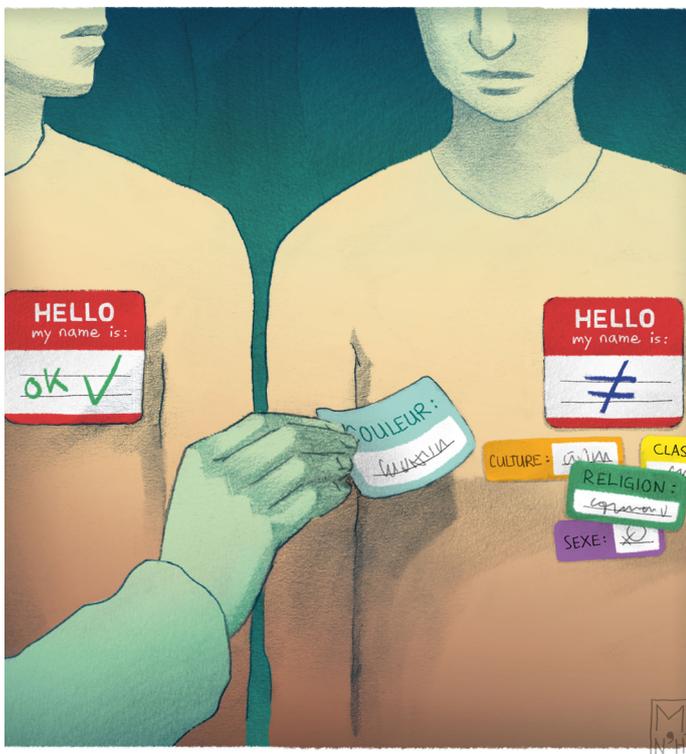
2 €

UNIVERSITÉ POPULAIRE

N°5

CYCLE POUR [SE] COMPRENDRE

QUE RESTE-T-IL DU PASSE COLONIAL ?



*Quelles continuités de l'imaginaire colonial
après 1960 ?*

Séance du 8 décembre 2017

Intervention de Nasima Moujoud, maîtresse de
conférence à l'Université Grenoble-Alpes.

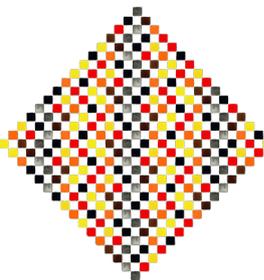
*Nous continuons nos pérégrinations dans
l'histoire coloniale de la France pour mieux
comprendre le présent, comprendre les
origines du racisme et des inégalités,
permettre à chacun de faire un travail
sur notre héritage à travers lequel nous
regardons l'autre comme une richesse ou
comme un problème.*

*La construction sociale du racisme
puiserait-elle son origine dans un passé
colonial et dans la façon dont les catégories
majoritaires imposent leur grille de lecture
à l'ensemble de la société, produisant ainsi
un racisme systémique ? Des discours
politiques et des postures publiques
conduisent à un traitement particulier,
exercé par des représentants de l'État sur
certaines catégories d'individus, comme
les contrôles au faciès. Nasima Moujoud
nous montrera comment cette logique
construit des politiques publiques et
affecte directement la vie des gens, plus
particulièrement celle des femmes.*

ÉDITORIAL

Université Populaire
Villeneuve

2017 - 2018



Proposé par les associations Alter Egaux, Modus Operandi, la Régie de Quartier Villeneuve - Village Olympique, Villeneuve Debout et le laboratoire des sciences sociales PACTE (Université de Grenoble)



HISTOIRE MIGRATOIRE / HISTOIRE COLONIALE

On ne peut pas dater le début des migrations puisque le déplacement des populations démarre avec l'histoire de l'humanité. Mais on peut dire que le début des migrations modernes date du 15^e siècle et de la colonisation, alors que les migrations contemporaines ont pour caractéristique de s'établir entre sociétés constituées autour d'un État.

Ces migrations sont aujourd'hui en général assimilées aux descendants des sociétés ex-colonisées et abordées à travers l'idée de diversité ou de différences culturelles. Pourtant, les migrations modernes et contemporaines sont en grande partie liées à l'expansion capitaliste et aux conséquences de la colonisation, dans la mesure où elles se combinent pour créer à la fois une émigration, d'Européens puis d'ex-colonisés, en quête de ressources, mais aussi des déplacements forcés

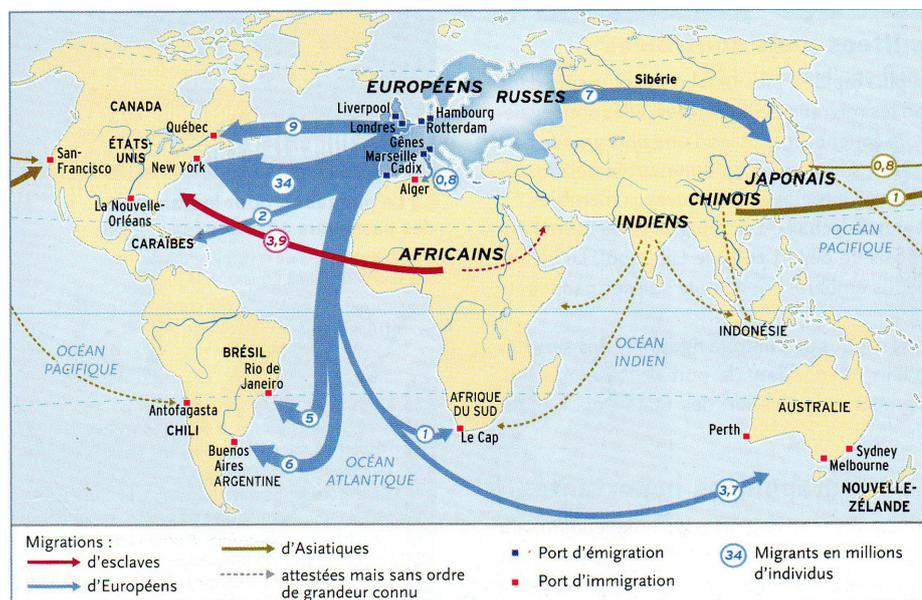
de populations, en particulier dans le cadre de la traite transatlantique.

Au cours du 15^e siècle, les Européens — rappelons-nous Christophe Colomb bien sûr —, en particulier les Européens de l'Ouest et du Sud, émigrent vers l'Afrique, vers l'Asie et surtout vers l'Amérique, toute nouvellement conquise. C'est le temps de la colonisation au sens fort, avec l'expansion marchande, la traite de populations africaines, la mise en main d'œuvre des populations locales et bien sûr le déploiement hégémonique des puissances industrielles, financières et militaires.

Des millions d'Européens se sont installés en Amérique puis dans d'autres régions du monde. Leur déplacement a été accompagné de déplacements forcés de populations, en particulier africaines.

Au début du 20^e siècle, le mouvement migratoire s'est inversé, les anciens grands pays d'émigration, c'est-à-dire les pays européens d'où les gens partaient vers l'ailleurs, sont devenus des pays d'immigration. Les nouvelles migrations qui démarrent à cette époque ont suivi les anciennes lignes coloniales. Donc des Indien.ne.s ont commencé à arriver en Angleterre, alors qu'avant c'étaient les Anglais.es qui partaient en Inde, des Algérien.ne.s venaient en France alors que des Français.es partaient auparavant en Algérie, et ainsi de suite.

Ces migrations sont favorisées par l'émergence d'une division internationale du travail, qui canalise les migrants. Elles héritent des imaginaires et des savoirs construits par et pour la colonisation.



Au 19^e siècle, les migrant.e.s proviennent essentiellement d'Europe. Les zones d'immigration sont des pays en forte demande de main d'œuvre, surtout en Amérique, et les pays colonisés. 34 millions d'Européen.ne.s émigrent vers les États-Unis au cours du 19^e siècle.

NAISSANCE DU RACISME DE COULEUR

Ce qui m'intéresse surtout dans cette grande période de migrations modernes et coloniales, c'est l'invention du racisme de couleur, aussi appelé racisme colonial, utile aux intérêts coloniaux.

Le racisme a historiquement existé dans différentes sociétés, l'esclavage aussi. Mais avant cette période, ces processus ne se basaient pas sur la couleur de peau. La colonisation européenne a inventé le racisme de couleur et a distingué les humains entre « Blancs » et « Noirs ». C'est à cette période qu'on fait remonter l'idée de supériorité européenne blanche et d'infériorité des sociétés conquises et donc des populations qui leur sont assimilées.

Ce processus de différenciation s'est longtemps basé sur « la race ». Tout au long de cette période, du 15^e jusqu'au début du 20^e siècle, pendant laquelle des millions d'Européens se sont déplacés vers d'autres territoires du monde, c'est le racisme de couleur et le racisme colonial qui dominaient dans les discours légitimant les pratiques racistes et de domination.

Jusqu'au début du 20^e siècle, la question de la différence culturelle n'est pas mise en avant. À ce moment, les théories racistes vont quitter la race « génétique » et vont investir de nouveaux terrains qui sont de l'ordre de la différence culturelle. La culture va prendre le dessus sur la race.

De mon point de vue, les nouvelles migrations contemporaines se caractérisent par la division binaire entre « Étrangers » et « Nationaux ». Ce que les Européens qui se déplaçaient à travers le monde au cours des siècles précédents n'avaient pas subi. Ils n'avaient ni l'obligation d'avoir un passeport ou une carte d'identité pour circuler, ni celle de devoir demander des visas, ni celle d'obtenir des cartes de séjour.

DIFFÉRENCES ET DOMINATION

Le racisme se transforme plus ou moins et se considère parfois « respectable », surtout dans les situations de désignations de « différence culturelle ». En effet, il n'est plus acceptable de se baser sur la différence de couleur. Il s'agit de se référer à « la culture » (ce qui inclut « la religion »), au lieu de « la race ». Or, cette « nouvelle » référence est elle aussi historiquement construite dans le contexte colonial. Sa diffusion actuelle est facilitée par l'imaginaire colonial.

car ils ont des positions minoritaires et subalternes au sein de la société. Ces groupes sont du point de vue de la « race » des descendants des sociétés ex-colonisées, qui héritent donc de positions et de représentations construites et transmises depuis la colonisation.

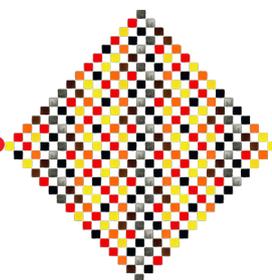
Désigner la différence, c'est légitimer la marginalisation, contrairement à ce que peut supposer le discours sur la tolérance ou le respect de la différence. La désignation de la différence sert à



En effet, la différence se pose dans des contextes de domination. Donc ceux et celles qui sont désigné(e)s comme différent(e)s sont « toujours » ceux et celles appartenant aux groupes minoritaires. Leur désignation se fabrique par la domination et inclut la stigmatisation.

Les minoritaires sont définis comme différent(e)s par rapport à la référence, constituée par les majoritaires (les hommes, les Blanc(he)s, etc.). Et dans ce domaine, tous les groupes sociaux n'ont pas les mêmes pouvoirs, à la fois de se nommer et de nommer les autres. Le pouvoir de classer, de nommer, construit des groupes différents

à définir des actes et des rôles sociaux. Autrement dit, l'insistance sur la différence culturelle implique des formes d'exclusion, typiquement selon le discours suivant : « Puisqu'elles/ils sont différent(e)s, elles/ils ne peuvent pas être pleinement associé(e)s à la conduite de la société. Elles/ils ne peuvent pas assumer les rôles politiques, économiques, intellectuels, etc. que « nous » assumons : elles/ils doivent donc rester à leur place de minoritaires au sein de la société. »



DROIT DES FEMMES ET IMMIGRATION



Pour mieux saisir les implications racistes de la désignation de « la différence culturelle », je reviens sur le contexte du début des années 2000. Pour la première fois, en France, le droit des femmes, en général ou issues de l'émigration, a été intégré par les politiques publiques et migratoires. Des hommes politiques ont commencé à s'exprimer clairement en sa faveur, et l'ont construit comme une « valeur nationale ». Ce contexte a été utile pour renouveler des formes de contrôle en utilisant l'imaginaire colonial.

D'abord avec le ciblage des femmes, surtout descendantes des anciennes colonies, qui sont parmi les plus fragiles économiquement en France, puis avec le développement de la nécessaire

« L'invention du délit d'outrage au drapeau ou à l'hymne national n'aurait pas été accueillie favorablement si les cibles ne provenaient pas de jeunes hommes assimilés à la migration post-coloniale... »

protection de ces femmes contre leur culture, leur religion, leurs hommes...

Des discours et des figures vont émerger et introduire des transformations de la loi, grâce à trois « objets » : le « voile », la « prostitution » et le « mariage forcé ». Il s'agit de notions qui peuvent avoir des significations différentes. Le discours sur l'immigration va passer de « l'homme travailleur immigré », historiquement cible de discours stigmatisants, à celui de la « femme victime », que ce soit de la prostitution, du mariage forcé, de la religion ou du voile.

Les représentants [politiques, ndr] vont s'emparer de ces « victimes » dans le discours politique. Ce ne sont pas les femmes voilées elles-mêmes qui se sont mobilisées au départ pour dire : « Nous sommes victimes ! ». Ce ne sont pas les femmes prostituées étrangères sans-papiers qui se sont mobilisées pour dire : « Nous

sommes victimes du trafic d'êtres humains ! » Ce ne sont pas les – supposées – femmes vivant en situation de polygamie, qui n'existe pas du tout en France, qui ont fait émerger la polygamie comme catégorie problématique dans les discours d'hommes politiques, comme Nicolas Sarkozy qui en a fait, dans un de ses discours, la cause des révoltes de novembre 2005.

Les mobilisations de ces anti-voile, anti-prostitution, anti-mariage forcé ont redéfini différentes catégories assimilées à « la différence culturelle », en isolant certaines interprétations dominantes et souvent héritées de la colonisation, et ont abouti à introduire des transformations de la loi.

Ces trois objets étaient absents des structures collectives où je menais moi-même mes travaux, au début des années 2000. Je fais partie de celles et ceux que ça a étonné que des représentants de l'État parlent de problématiques comme le mariage forcé. Très soudainement, cette thématique a émergé de la bouche du secrétaire d'État aux droits des femmes, mais aussi de celle de Nicolas Sarkozy, qui a proposé de mettre en place des dispositifs de contrôle du mariage forcé dans les consulats français au Sénégal, au Mali, en Algérie, en Tunisie, en Turquie, c'est-à-dire les principaux pays d'où sont originaires les migrants non-européens.

Le voile est devenu un problème. Sur le terrain, les femmes qui galéraient quotidiennement, qui venaient dans des associations, qui se mobilisaient pour leurs papiers ou contre les discriminations ne disaient pas que leur problème c'était le voile, la religion ou leur culture. Elles avaient d'autres explications pour désigner les problèmes qui se posaient à elles.

Dans les trois cas, les discours dominants évoquent la soumission, à des religions ou à des cultures, donc

à des hommes. Ce sont des discours qui ciblent les femmes pour mieux cibler les hommes. À chaque fois, on retrouve l'idée de danger : danger contre les valeurs de la République (la laïcité, le droit des femmes, etc.) ou contre les frontières de la République.

Des acteurs se sont posés en experts sur les trois sujets, sans celles qui sont les principales concernées. Des struc-



Manifestation de femmes contre la « loi d'exécutions (dans les écoles) », lors de la marche des femmes, le 6 novembre 2005.

tures associatives vont se saisir de ces sujets, bénéficier de subventions, y compris pour faire des rapports institutionnels qui sont aujourd'hui très critiqués, par exemple sur les chiffres des mariages forcés ou ceux sur la traite des femmes en France.

« La référence à certains objets dits culturels ou religieux (qui ont déjà fait l'objet d'une « obsession » dans les discours coloniaux, comme « le voile » ou « la polygamie ») constitue un outil d'exclusion, qui contribue à l'expression de schémas présentant des populations descendantes des sociétés ex-colonisées comme une menace. »

Alors que les trois débats se réclament du droit des femmes, ils n'ont eu comme réplique que des réponses pénales de contrôle, d'exclusion ou d'expulsion. Après l'adoption de la loi Sarkozy pour la sécurité intérieure, avec la loi de pénalisation des clients, on a observé sur le terrain l'augmentation du nombre d'expulsions de prostituées sans-papiers, essentiellement des Nigériennes.

Ces débats sont parvenus à écarter les thèmes de la justice, de la mobilité, de la libre circulation de tous les individus et ont défini, dans les faits, des pratiques d'exclusion, y compris dans des espaces qui se réclament de l'égalité. Par exemple, des espaces féministes ont commencé à débattre sur le fait d'accepter ou non une femme voilée. Au cours de la manifestation du 8 mars 2008 [lors de la journée internationale des femmes, ndlr], il y a eu une mobilisation de certaines féministes pour faire sortir du défilé à la fois les prostituées et les femmes voilées.



« Exclusion » (loi sur les signes religieux dans les écoles, 15 mars 2004, à Paris).

Les débats sur ces thèmes « culturels » ont globalement amené à intégrer les points de vue favorables aux choix étatiques. Ce ne sont pas les féministes anti-racistes qui ont été entendu(e)s par les politiques qui voulaient décider de la loi contre les signes religieux. Ni les féministes pro-prostituées dans les réformes concernant la prostitution. Les chercheurs/euses critiques sur « le mariage forcé » ont également été peu entendues dans les actions étatiques autour de ces divers sujets qui réitèrent la frontière entre le « nous » (« femmes émancipées » vivant avec des hommes majoritaires dans des sociétés « occidentales ») et le « eux-elles » (femmes « victimes » d'hommes « étrangers » particulièrement sexistes).

L'instrumentalisation du droit des femmes n'est pas nouvelle. Elle caracté-

rise l'idéologie coloniale. Dans les années 1930, les journalistes français demandaient régulièrement aux politiques marocains : « Est-ce que vous pouvez être féministe ? », alors que le féminisme était radicalement exclu en France. Ou ils demandaient : « Êtes-vous pour la polygamie ? ».

Le colonialisme se présentait comme favorable au droit des femmes, alors qu'on leur laissait peu de moyens : en Algérie comme au Maroc, la scolarisation des filles a été généralisée au cours de l'indépendance. Et la dénonciation des inégalités entre les hommes et les femmes, dans les sociétés colonisées, servait surtout à affirmer la supériorité du colonisateur et à légitimer la colonisation. Le colonialisme a inventé, en quelque sorte, l'idée de sauver les femmes, qui étaient représentées comme recluses, soumises et victimes d'hommes ou de cultures archaïques. Cette idée a été diffusée de différentes manières, notamment dans les arts, et justifiait des pratiques pour civiliser les colonisés.

J'ai soutenu l'idée que l'utilisation du droit des femmes de l'immigration porte l'empreinte de l'histoire coloniale. Elle sert à instrumentaliser la référence au droit des femmes, pour mieux les exclure, tout en excluant leurs hommes. Le contexte français du début des années 2000 a fait passer les femmes de l'immigration, qu'elles soient migrantes ou descendantes de l'immigration, du statut de victime, qui a été historiquement assigné à leurs mères, à celui de victime-coupable. Victimes-coupables de transgression des valeurs de la République, la laïcité ou le droit des femmes, ou de transgression des frontières. Je rappellerai une phrase de Nicolas Sarkozy, prononcée devant le Sénat en novembre 2002, autour du projet de loi contre le trafic d'êtres humains : « Que l'on ne vienne pas m'expliquer que je fais une mauvaise action en raccompagnant chez elle une personne qui se trouve dans un pays qu'elle ne connaît pas, où elle est exploitée par des proxénètes sous la contrainte de la violence ! »

Ce contexte a légitimé l'expulsion de femmes du territoire français mais aussi l'exclusion de jeunes femmes de l'école. Avec pour conséquence

aujourd'hui, la discussion, dans certains espaces, de sujets qui dépassent le cadre de la loi, comme « Faut-il accepter des stagiaires voilées ? » Or,

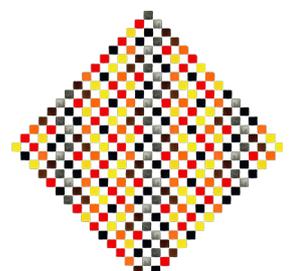
« Des structures associatives ont reçu des subventions pour faire des rapports institutionnels. La une de L'Humanité de novembre 2002 reprenait un de ces chiffres : « Il y a 70 000 cas de mariage forcés en France. », Libération a repris le même chiffre, d'autres structures aussi. Tout ça dans un contexte où, sur le terrain des luttes de l'immigration, comme dans les travaux sociologiques sur l'immigration, le mariage forcé n'était pas un problème. Aujourd'hui, de nombreuses études disent clairement que ce sont des chiffres mensongers. »

il ne suffit pas d'enlever le voile, ou de se réclamer d'une valeur majoritaire, pour ne pas être discriminée. Le voile est tout simplement devenu l'un des outils faciles pour justifier le racisme, alors que ce processus ne se limite ni à l'habit ni aux signes dits religieux. Sortir de la religion et de la culture nous permettra de mieux comprendre le racisme ainsi que les nouvelles divisions et formes de contrôle dans la société actuelle.



À LIRE AILLEURS

- ▶ *Bilan d'un féminisme d'État. De Ni putes ni soumises aux lois anti-voile*, de Sylvie Tissot, revue Plein Droit. Lire en ligne : www.gisti.org/spip.php?article1072
- ▶ *L'An V de la révolution algérienne*, de Franz Fanon, éditions La Découverte, 2011.



LES RÉACTIONS



Vous avez associé colonisation, migration et racisme. Pardonnez-moi, mais j'ai le sentiment que vous êtes un tout petit peu nostalgique de la colonisation... Après tout, ça fait quand même 55 ans, en ce qui concerne la France, qu'il n'y a plus de pratiques coloniales, qui ont été une honte ! Qu'est-ce que vous appelez « imaginaire colonial » ?

En France, les pratiques post-coloniales sont réelles et on ne peut pas le nier. Par exemple le travail des partis politiques à l'égard des quartiers populaires, où on est encore dans un système féodal, on monte un interlocuteur qui va être la courroie de transmission et maintenir une mainmise sur l'ensemble de la population.

Il y a aussi cette posture de la part des institutions, quand on parle de crimes racistes et policiers. L'affaire Adama Traoré [mort à la suite de son interpellation par la gendarmerie en juillet 2016, ndlr] relève de cet imaginaire colonial et se traduit par une violence lourde à l'égard des personnes issues des ex-pays colonisés. Exclusion, rejet, il y a un besoin de traiter les gens de façon différente. Si on mobilise des catégories comme la race, ce n'est pas pour diviser les gens. Les gens sont racialisés. Du fait de cette racialisation, on a des problèmes d'exclusion et de rejet. On a un vrai besoin de traiter les gens comme des citoyens à part entière.

Il faut savoir que le Collectif national pour le droit des femmes a refusé que les femmes portant un voile manifestent à leur côté. Les féministes blanches peuvent imaginer qu'elles militent de cette façon et que les autres non, elles ne sont pas des féministes parce qu'elles portent quelque chose. C'est typiquement du colonialisme ça, c'est pas de l'imaginaire, c'est de la réalité et c'est de pire en pire. Les mouvements féministes ont beaucoup de questions à se poser.

J'aimerais que chacun se pose la question : à quel événement de ces 55 dernières années peut-on marquer la fin de l'imaginaire colonial ? A quel moment on a pu dire : « Nous ne relevons plus de cet imaginaire. Nous sommes dans un monde parfait. Il n'y a plus de races, il n'y a plus de sexes. » ? On parle d'imaginaire, de présentations, de symboles, de formes.



Dans votre discours, il y a une lacune, à mes yeux, c'est celle du concept d'ethnie. Parce que ce concept entraîne le concept de culture. Est-ce que vous vous sentez confrontée à l'« imaginaire colonial » ou est-ce que vous pensez qu'il y a d'autres éléments culturels dans les citoyens de la République française, vous et moi compris ? Est-ce qu'il n'y a pas, dans les ethnies qui constituent les communautés diverses qui existent dans ce pays, des pesanteurs culturelles, dont vous n'avez pas parlé ?

Je me permets de dire que même dans les manifestations du 1^{er} mai, on [les femmes voilées, ndlr] n'a pas le droit d'y aller... Parole de scout !

Dans *La Matrice de la race*, Elsa Dorlin montre comment les constructions coloniale et patriarcale vont de pair. [Pour les racistes] la question de la femme est centrale, il s'agit bien de défendre la pureté de la race et le fantasme du « grand remplacement » [théorie raciste selon laquelle la « population européenne » serait remplacée, du fait de l'immigration, par des « populations non-européennes »]. Le terme provient du titre d'un ouvrage de Renaud Camus, écrivain français d'extrême droite, ndlr]

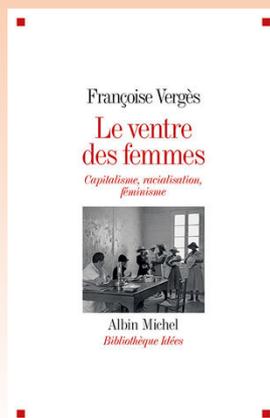
Tous les travaux l'ont démontré, l'ethnie est une invention de la colonisation. On a inventé l'ethnie pour l'opposer à la nation, européenne notamment, qui serait construite sur la raison. Et l'ethnie renvoie plus ou moins à quelque chose de culturel. Une façon de dire que si tu es dans l'ethnie, tu es dans une forme d'incapacité à construire grâce à la raison. Là encore, on voit bien comment l'imaginaire colonial continue de saturer nos discours.

Ce qui m'interpelle au quotidien, notamment dans mon milieu professionnel, c'est la référence aux femmes de ménage. On est dans un contexte où les frontières, surtout dans le travail, sont fortement délimitées. Il m'arrive fréquemment d'être interpellée parce que je suis la seule maghrébine, africaine, la seule basané. Je constate la même chose en sortant de ces espaces, je vois des femmes de ménage et des agents de sécurité qui sont africains. Ces blessures sont matériellement présentes en terme de limitation d'accès au travail. C'est le principal enjeu au sein de la société et beaucoup de personnes racisées et ethnicisées sont orientés vers certains corps de métiers spécifiques ou vers le chômage.

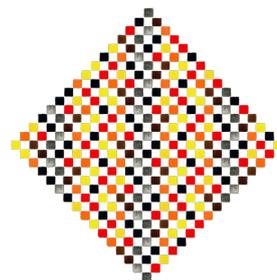
Quand tu parlais, un exemple m'est venu à l'esprit, qui illustre vraiment la phrase « En étant différent, on n'est pas égaux », c'est une étude de Françoise Vergès. Elle a étudié le cas de femmes, à la Réunion, dans les années 70, qui étaient stérilisées de force, tandis qu'en France, les femmes luttent pour avoir la possibilité d'avorter. C'est très parlant de voir que, pendant la même période, à un endroit on ne permet pas aux femmes d'avoir des enfants et à un autre endroit on interdit aux femmes de refuser d'avoir des enfants...

« Pourtant, dans ce cadre républicain, la domination demeure. C'est pourquoi je parle de « colonialité républicaine » : une domination qui utilise les codes du régime républicain en racialisant les citoyens de façon subtile. Des rapports « d'experts » présentent les femmes noires comme cyclothymiques, ne maîtrisant pas leur sexualité, abandonnées par leurs hommes alcooliques, violents, volages ou incapables de travailler. »

François Vergès, dans *Libération*, le 14 avril 2017, à propos de son livre *Le Ventre des femmes*.



Je voulais dire que j'étais ravie d'avoir madame Nasima Moujoud, maîtresse de conférence à l'université, en face de nous et de nous avoir présenté cette conférence de très haute qualité. Ça casse un peu les stéréotypes de Nasima quelconque, qui serait femme de ménage...



« La rhétorique faisant du sexisme l'apanage des quartiers populaires ou des populations descendantes des sociétés ex-colonisées, surtout celles qui sont majoritairement musulmanes, s'impose en France, notamment depuis le début des années 2000. Elle est parfois interprétée sous le prisme de l'actualité immédiate.

Or, elle a une longue histoire qui isole des objets identiques. Le préjugé de statut inférieur des femmes indigènes était en effet fortement utilisé par les colons comme dans le savoir colonial pour légitimer la domination et dénigrer les sociétés colonisées, comme le montre, entre autres, Franz Fanon dans L'An V de la révolution



Le texte de ce cahier est issue de l'intervention de Nasima Moujoud, maîtresse de conférence à l'Université Grenoble-Alpes, le 8 décembre 2017.



À Bruxelles, en février 2016. (photo : RTBF.be)

algérienne, en 1959.

Avant de voir de quelle manière le contexte français des années 2000 réactualise cette rhétorique, ainsi que certains de ses principaux objets, j'évoque brièvement la migration postcoloniale comme « fille de la colonisation » ainsi que le passage idéologique du racisme de couleur, ou racisme colonial, au racisme culturel qui, comme à l'époque coloniale, utilise les femmes à des fins de domination.

Je montrerai enfin que le processus de mise en avant des droits des « autres » femmes n'a jamais signifié la mise en place de politiques favorables à leur égard. »

L'Université Populaire se veut un outil permanent :

Au service d'une meilleure compréhension des grandes évolutions et phénomènes de société

Au service des habitants du quartier favorisant l'échange et l'écoute dans la convivialité

Au service de l'action des habitants

L'Université Populaire est un lieu de confrontation d'idées afin de construire « du commun » à partir de nos différences en prenant en compte les rapports de pouvoir et de domination.

L'Université Populaire s'inscrit dans l'histoire du territoire pour réaliser ces objectifs
L'Université Populaire se donne pour mission :

- ④ d'accompagner l'émergence de la demande des habitants en recueillant les avis, les besoins, en les organisant et en permettant de construire des réponses à des questions identifiées.
- ④ de transmettre et renouveler les savoirs issus de l'expérience des habitants, des acteurs du quartier et les croiser avec les savoirs universitaires.
- ④ de renforcer la liberté d'expression et de développer l'esprit critique en favorisant la confrontation des idées, en créant des espaces de débat et de conflit dans le respect de chacun.
- ④ de favoriser la créativité.
- ④ de travailler les questions dans la durée.

L'Université Populaire n'est pas une École comme les autres. Elle ne propose pas uniquement des cours, des conférences savantes mais s'appuie sur l'expression des citoyens. Les contenus et les méthodes sont conçus par les habitants.